



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts de la signalisation routière****Vingtième session**

Genève, 25 octobre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session\*.\*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 25 octobre 2021 à 10 heures dans la salle Tempus 2

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière.
3. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention.
4. e-CoRSS (version électronique de la Convention de 1968 sur la signalisation routière).

---

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwp1.html>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse <http://documents.un.org/>.

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=zl6Cf1>. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription disponible pour téléchargement sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse <http://www.unece.org/trans/registfr.html>. Ce formulaire est à renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard une semaine avant le début de la session, par courrier électronique ([roadsafety@un.org](mailto:roadsafety@un.org)).

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



5. Questions diverses.
6. Date de la réunion suivante.
7. Adoption du rapport.

## **II. Annotations à l'ordre du jour provisoire**

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/39.

### **2. État d'avancement du rapport final du Groupe d'experts et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière**

Le Président fera le point sur l'état d'avancement du rapport final du Groupe d'experts (ECE/TRANS/WP.1/2019/4) et des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention de 1968 sur la signalisation routière (ECE/TRANS/WP.1/2019/5) suivant les discussions du Forum mondial de la sécurité routière.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/WP.1/2019/4, ECE/TRANS/WP.1/2019/5 et ECE/TRANS/WP.1/177.

### **3. Programme de travail : signaux ne figurant pas dans la Convention**

À sa quatre-vingt-troisième session, en février 2021, le Comité des transports intérieurs a approuvé la prolongation du mandat du Groupe d'experts jusqu'au 31 décembre 2022 afin de lui permettre d'achever ses travaux sur les signaux routiers « additionnels » (c'est-à-dire les signaux qui pourraient éventuellement figurer dans la Convention de 1968 sur la signalisation routière à l'avenir) (ECE/TRANS/304, par. 27).

Dans cette perspective, le Groupe sera invité à examiner l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et les observations y relatives contenues dans le document informel n° 2 présenté à sa réunion de février 2019.

#### **Document(s)**

ECE/TRANS/304 et document informel n° 2 (février 2019).

### **4. e-CoRSS (version électronique de la Convention de 1968 sur la signalisation routière)**

Le secrétariat communiquera des informations actualisées sur la mise au point de cet outil.

### **5. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

### **6. Date de la réunion suivante**

La session suivante du GE.2 doit se tenir le 30 mai 2022 à Genève.

## **7. Adoption du rapport**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de la session.

---